

# LES CAPACITES D'HEBERGEMENT DU SECTEUR ACCUEIL HEBERGEMENT INSERTION (AHI) DANS LES PAYS DE LA LOIRE

Le dispositif « Accueil, Hébergement, Insertion » (AHI) est destiné aux personnes en grande difficulté sociale nécessitant une aide globale pour leur permettre d'accéder au logement et de retrouver leur autonomie. Il s'inscrit dans un service public de l'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, visant à garantir à toute personne concernée des prestations adaptées à ses besoins pour lui permettre d'accéder dans le meilleur délai à un logement de droit commun.

Direction Régionale  
de la Jeunesse,  
des sports  
et de la cohésion  
sociale  
des Pays de la Loire

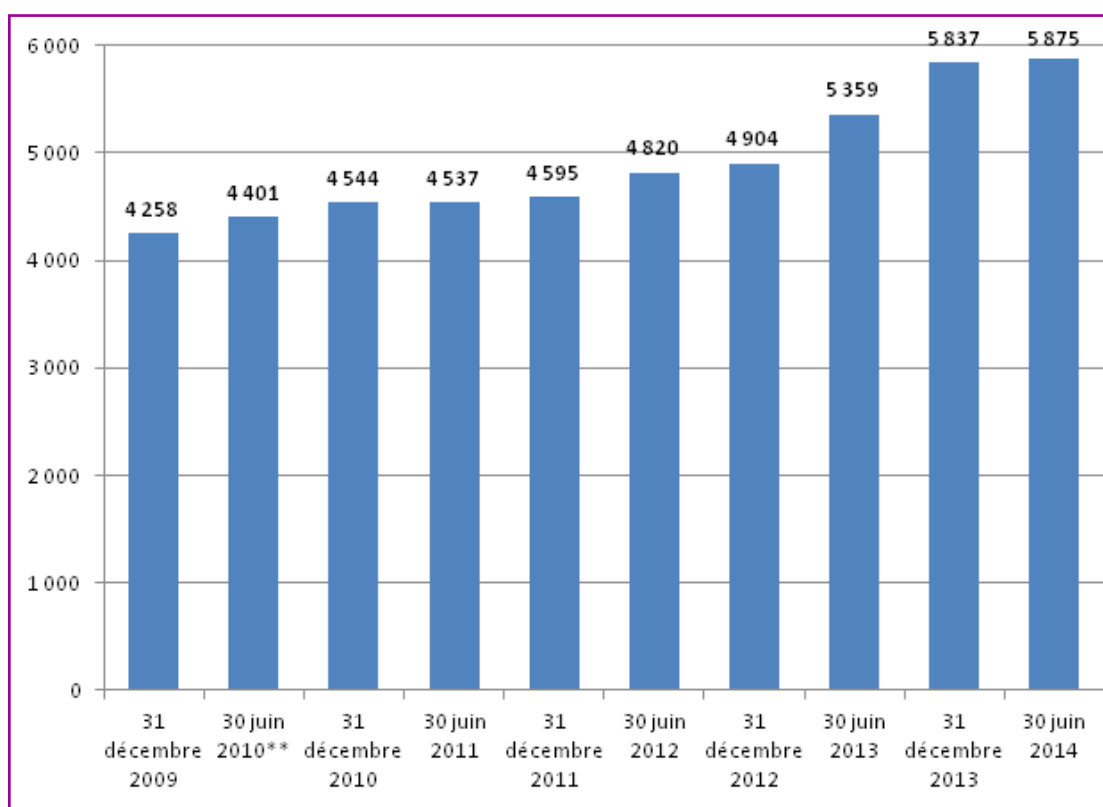
## Des capacités d'hébergement en forte évolution

Dans les Pays de la Loire, au 30 juin 2014, 5 875 places d'hébergement étaient recensées dans le dispositif AHI dont : 55 % en Loire-Atlantique, 18 % en Maine-et-Loire, 14 % en Sarthe, 8 % en Vendée et 5 % en Mayenne. Entre le 31 décembre 2009 et le 30 juin 2014, la capacité régionale totale a progressé de 38 %, elle était de 4 258 places fin 2009. La plus forte progression a eu lieu en Loire-Atlantique (+55 %), suivie du Maine et Loire (+ 35 %), de la Sarthe (+25 %) et de la Mayenne (+ 7 %). La capacité d'hébergement de la Vendée reste quasiment stable sur la période (+2 %), soit 8 places en plus.

Cette croissance de la capacité régionale d'accueil sur la période 2009-2014 n'a pas été linéaire, 58 % de celle-ci a eu lieu au cours de l'année 2013. En effet, dans le cadre de la mise en place des mesures pour le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en 2013, 597 places ont été créées dans la région (hors résidences sociales).

Mission  
d'Appui  
Transversal  
et  
Territorial

## Evolution des capacités d'hébergement\* dans les Pays de la Loire



\*Comprend l'hébergement généraliste (hôtel + hors CHRS + CHRS), les autres places d'hébergement exclusivement financées via l'ALT et le logement adapté (pension de famille + intermédiation locative)

\*\*Donnée estimée

Source : DRJSCS des Pays de la Loire – enquête AHI

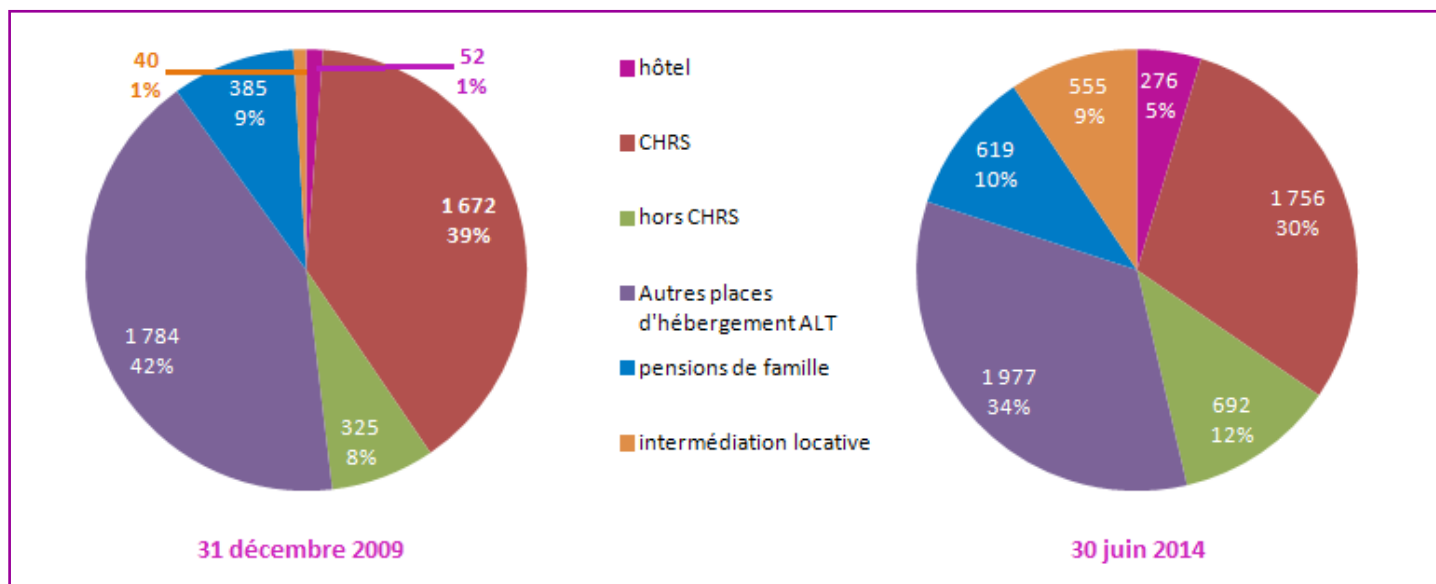


## Mais des progressions plus importantes sur le logement accompagné

La progression régionale du nombre de places AHI sur la période est due pour 42 % à l'hébergement généraliste (14 % pour l'hôtel, 5 % pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale CHRS et 26 % hors CHRS), pour 46 % au logement accompagné (32 % pour l'intermédiation locative et 14 % pour les pensions de famille), pour 12 % aux places exclusivement financées via l'ALT.

La progression la plus importante entre décembre 2009 et juin 2014 a été celle de l'intermédiation locative initiée en 2009. De 40 places fin 2009, on est passé à 555 en juin 2014, plaçant ainsi cette modalité d'hébergement à un niveau de contribution proche de celui des pensions de famille. Les places d'hébergement en hôtel et d'hébergement hors CHRS ont, elles aussi, connu une forte croissance, respectivement 431 % et 113 %. Les places en pensions de famille ont progressé de 61 %. Les places d'hébergement exclusivement financées via l'ALT et celles des CHRS connaissent une croissance moindre (11 % et 5 %).

### Répartition par type d'hébergement dans les Pays de la Loire



Source : DRJSCS des Pays de la Loire – Enquête AHI

### Zoom sur le logement accompagné

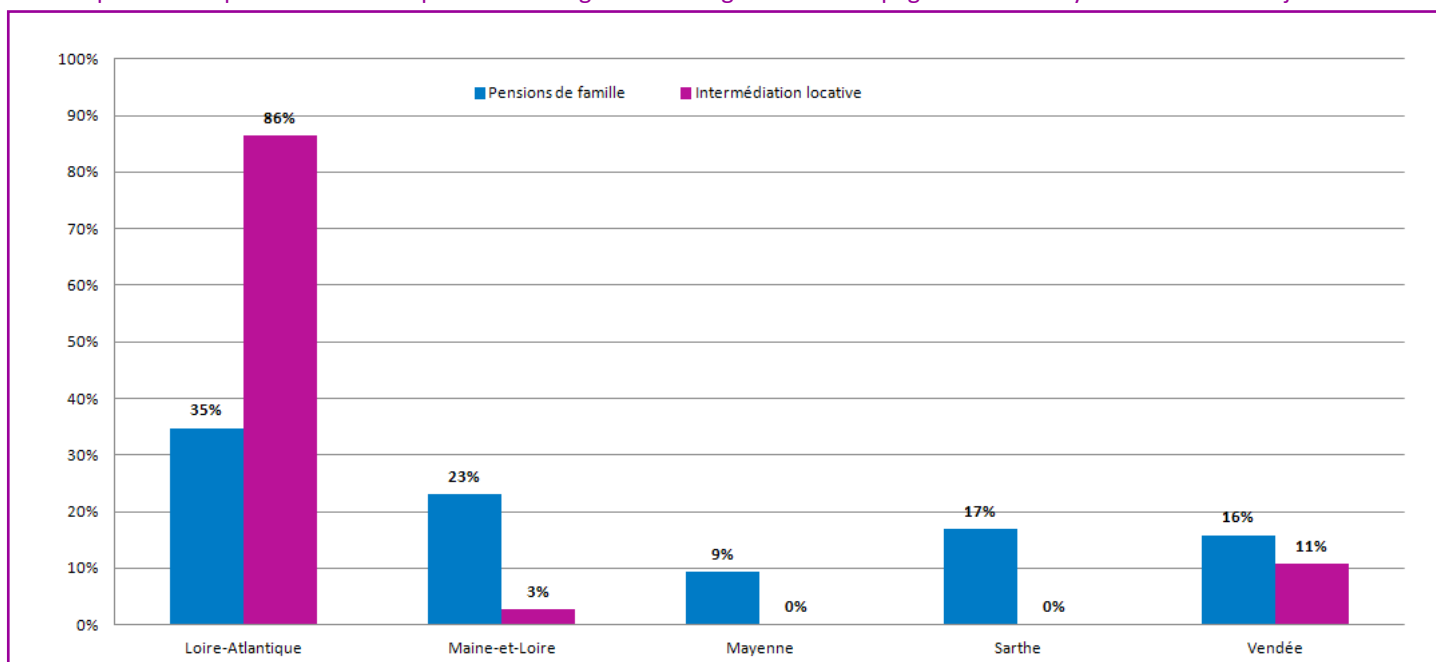
Le 31 décembre 2009, le dispositif AHI comportait 425 places en logement accompagné dans les Pays de la Loire, ce qui représentait 10 % des places d'hébergement du dispositif. Le 30 juin 2014, on comptait 1 174 places, soit 20 % des places d'hébergement. Cela représente une progression de 176 % sur cette période.

Sur les 619 places recensées en pensions de famille au 30 juin 2014, 21 % étaient situées dans des résidences accueil destinées à loger des personnes en souffrances psychiques. Cette modalité

d'accueil a fortement progressé entre 2009 et 2014 : + 210 % contre + 61 % pour l'ensemble des pensions de famille.

Concernant les places d'hébergement en intermédiation locative, seuls trois départements ligériens louaient des logements en juin 2014 : 86 % des places étaient situées en Loire-Atlantique, 11 % en Vendée et 3 % en Maine-et-Loire. Cette intermédiation locative se fait pour 74 % en sous-location et 26 % en mandat de gestion.

### Répartition départementale des places d'hébergement en logement accompagné dans les Pays de la Loire au 30 juin 2014



Source : DRJSCS des Pays de la Loire – Enquête AHI

## Zoom sur l'hébergement d'urgence : de fortes augmentations depuis 2013

Pour faire face à l'urgence dans la région Pays de la Loire, 927 places d'hébergement d'urgence étaient disponibles au 30 juin 2014 contre 376 au 31 décembre 2009, soit une progression de 147 % en 4 ans et demi.

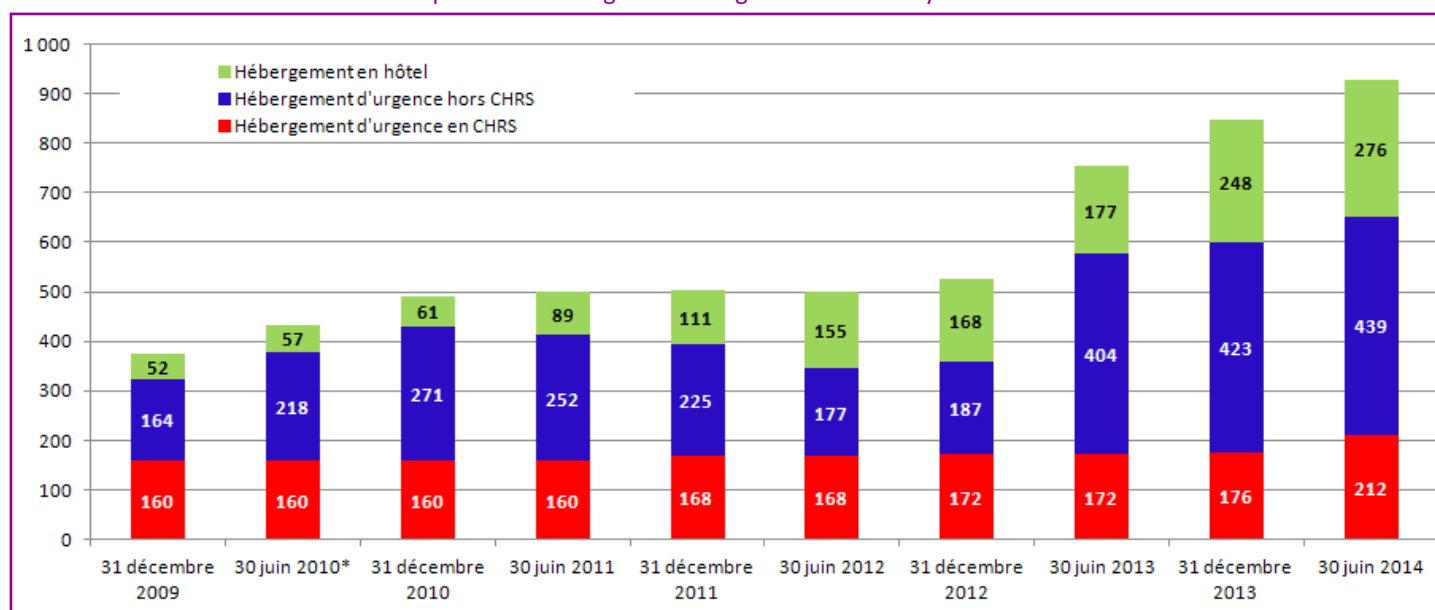
C'est l'hébergement en hôtel qui a le plus augmenté (+ 431 %).

Les places d'hébergement d'urgence hors CHRS ont progressé de 168 % sur la période mais cette progression n'a pas été constante : le nombre de places a tout d'abord chuté entre 2010 et 2012, puis a été multiplié par 2,5 sur les deux dernières années. En 2013,

244 places d'hébergement d'urgence hors CHRS ont été créées dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : 61 en Loire-Atlantique, 81 en Maine-et-Loire, 53 en Mayenne, 40 en Sarthe et 9 en Vendée. En 2014, 17 places supplémentaires étaient prévues : 15 en Sarthe et 2 en Vendée.

L'hébergement d'urgence en CHRS connaît une progression moins importante (+ 33 %).

Les places en hébergement d'urgence dans les Pays de la Loire



\*Donnée estimée

Source : DRJSCS des Pays de la Loire – Enquête AHI

## Des disparités au sein de la région

La Sarthe connaît la plus forte progression du nombre total de places d'hébergement d'urgence (+ 297 %), suivie du Maine-et-Loire (+ 208 %). La plus faible évolution concerne la Vendée : + 43 %.

En juin 2014, la répartition des places d'hébergement d'urgence selon les départements ligériens ne correspond pas totalement à leurs poids respectifs. En Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Mayenne, il y a plus de places d'hébergement que ne laisseraient

supposer les seuls poids démographiques de ces départements : respectivement 39 % des places contre 36 % de la population, 28 % contre 22 % et 14 % contre 8 %. En Sarthe, on a un équilibre : 15 % des places d'urgence régionales pour 16 % de la population des Pays de la Loire. Quant à la Vendée, la situation est inversée : 5 % des places d'urgence pour 18 % de la population régionale. Entre la Mayenne et la Vendée, les écarts sont au maximum : 4,2 places pour 10 000 habitants en Mayenne contre 0,6 en Vendée.

Répartition de la population et des places d'urgence dans les Pays de la Loire

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Population estimée au 01/01/2013	1 322 404	800 424	309 168	569 029	657 326	3 658 351
Répartition de la population par département	36 %	22 %	8 %	16 %	18 %	100 %
Places d'urgence au 30/06/2014	358	259	132	135	43	927
Répartition des places d'urgence au 30/06/2014	39 %	28 %	14 %	15 %	5 %	100 %
Nombre de places d'urgence pour 10 000 habitants	2,7	3,2	4,2	2,3	0,6	2,5

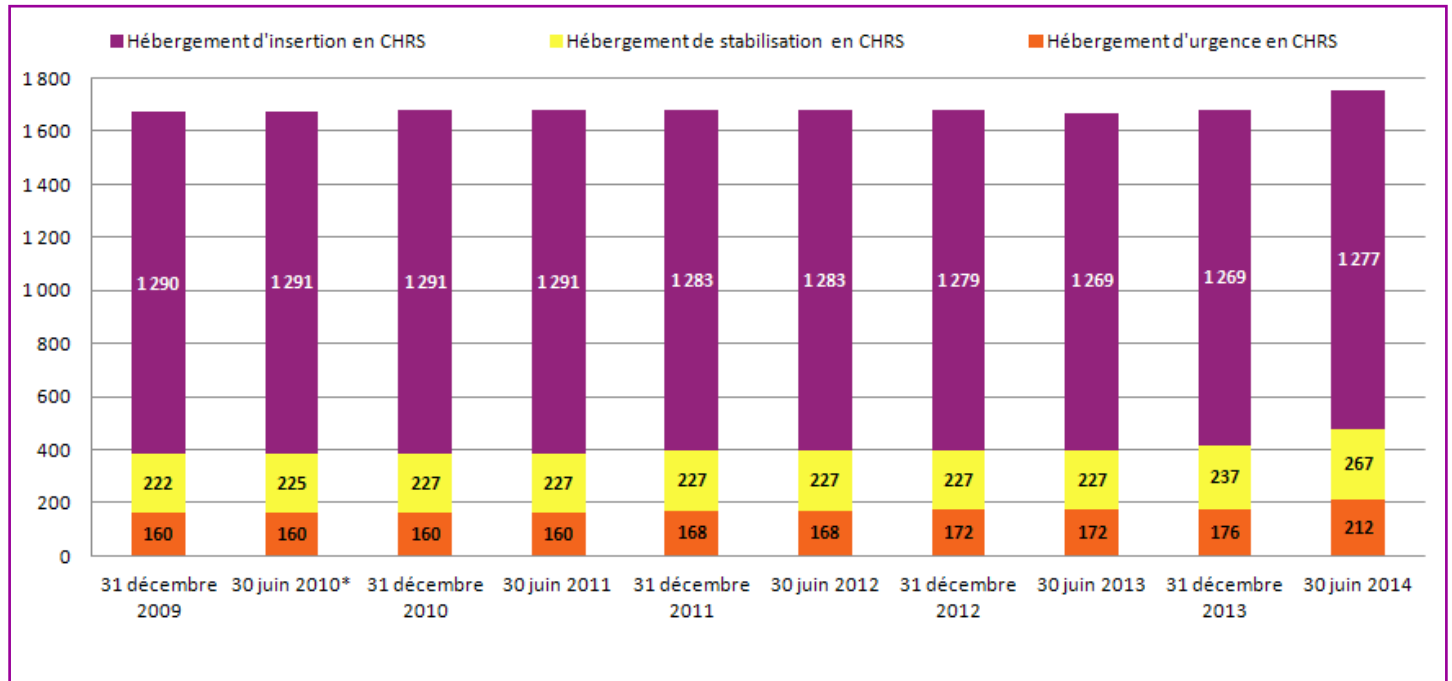
Sources : DRJSCS des Pays de la Loire – Enquête AHI ; INSEE – Estimations de population

## Zoom sur les CHRS

Le 30 juin 2014, il existait 1 756 places d'hébergement en CHRS dans les Pays de la Loire. 73 % étaient des places d'insertion, 15 % des places de stabilisation et 12 % des places d'urgence. Entre le 31 décembre 2009 et le 30 juin 2014, l'ensemble des places d'hébergement en CHRS a peu augmenté dans la région Pays de la Loire + 5 %. Cependant, selon le type d'hébergement, l'évolution n'a pas été la même : + 33 % pour les places d'urgence, + 20 %

pour les places de stabilisation, mais - 1 % pour les places d'insertion. C'est au cours du premier semestre 2014 que ces évolutions ont été les plus importantes : 88 % des places supplémentaires ont été gagnées au cours de cette période. Cette forte évolution est due essentiellement à la transformation de places d'hébergement hors CHRS en places CHRS : 52 places en Loire-Atlantique et 17 en Vendée.

Les places d'hébergement en CHRS dans les Pays de la Loire



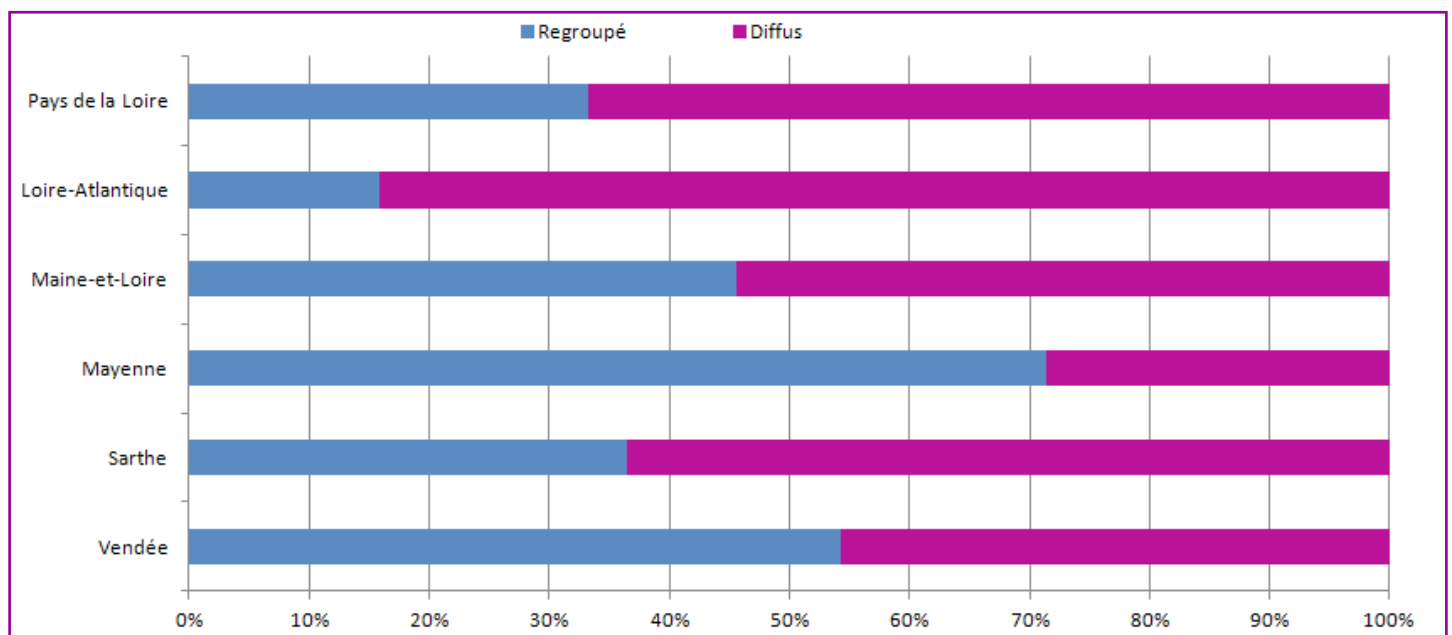
\*Donnée estimée

Source : DRJSCS des Pays de la Loire – Enquête AHI

S'agissant des modalités d'accueil, les places d'hébergement en CHRS sont pour un tiers de l'hébergement regroupé et pour deux tiers de l'hébergement diffus. Cette répartition n'a pas évolué entre 2012 et 2014 mais elle est différente selon les départements. La Mayenne et la Vendée comptent une majorité de places d'hébergement en CHRS en regroupé : respectivement 71 % et 54 %. Alors que pour la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire

et la Sarthe l'hébergement regroupé est minoritaire : respectivement 16 %, 46 % et 36 %. Les places supplémentaires en CHRS créées depuis le 31 décembre 2011 sont essentiellement des places d'hébergement diffus, sauf pour la Vendée qui passe de 100 à 121 places au 30 juin 2014. Pour les autres départements, la part des logements regroupés a diminué sur la période au profit de l'hébergement diffus.

Répartition des places d'hébergement en CHRS selon les modalités d'accueil au 30 juin 2014



Source : DRJSCS des Pays de la Loire – Enquête AHI